

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 16 (1924)  
**Heft:** 5  
  
**Register:** Situation du chômage à fin mars 1924

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

fusé à réengager ces ouvriers une fois la grève des ouvriers meuniers terminée. Toutes les tentatives de conciliation étaient restées sans succès.

Depuis quelques semaines, le conseil d'administration de cette maison a consenti à revenir sur sa décision. Une partie des ouvriers en cause furent de nouveau réengagés; les plus âgés furent pensionnés. Ensuite, la maison donna l'assurance qu'en cas où elle aurait besoin de main-d'œuvre, elle embaucherait d'abord les ouvriers qui participèrent à la grève. Les causes qui avaient provoqué le boycottage se trouvaient ainsi liquidées. L'Exécutif de l'Internationale a levé le boycottage et profite de l'occasion pour remercier sincèrement la classe ouvrière organisée et les consommateurs pour le service qu'ils lui ont rendu.



## Etranger

**Allemagne.** La commission de l'Union générale des syndicats allemands a décidé, en vertu d'une communication du *Journal syndical*, d'engager une action, pour donner suite au désir populaire, en faveur de la journée légale de huit heures. A cet effet, une commission de cinq membres a été nommée; celle-ci a pour tâche de s'occuper de toutes les questions relatives à cette action ainsi que d'examiner les frais que cela occasionnera, et de soumettre des propositions appropriées à la prochaine séance de la commission.

**Autriche.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport d'activité pour 1923 de la commission syndicale d'Autriche:

Dans un premier chapitre, il est donné une image de la situation économique en général. Le programme d'assainissement élaboré par Seipel voulait soi-disant répartir les charges sur toutes les classes de la population; mais, en réalité, on s'aperçoit que la classe ouvrière est la seule à porter le fardeau. La réduction de 64,000 employés d'État qui fut opérée et la crise économique qui en découlait en sont la preuve. Au commencement de l'année, on comptait 200,000 chômeurs environ; ensuite ce chiffre descendit à 109,000 jusqu'en octobre. Et depuis octobre à la fin de l'année, le nombre des chômeurs s'accrut de nouveau et atteignit 127,000, dont 98,000 furent entretenus uniquement par la ville de Vienne. En même temps que la situation économique s'aggravait, la réaction politique devenait de plus en plus arrogante, et ce n'est que grâce aux puissantes organisations syndicales que les ouvriers purent maintenir leurs positions.

Les autres chapitres du rapport sont consacrés à l'intervention de la commission syndicale pour la conclusion de contrats collectifs, à des questions de politique sociale et à des affaires économiques et politiques générales. Un grand travail fut effectué dans le domaine de l'éducation; de petits manuels pratiques à l'intention des conseils d'ouvriers furent édités. Le tirage du journal de la commission syndicale *Travail et Economie* réussit à être porté, au cours de l'année de gestion, à 18,000 exemplaires.

Les effets de la crise eurent également une répercussion sur le nombre de membres; en se basant sur le nombre de cotisations versées, l'effectif de l'organisation centrale était de 714,115 membres à fin 1923 (1922: 850,394). Le rapport traite ensuite principalement des

relations internationales, de l'activité de l'administration et des opérations de caisse. La commission syndicale enregistra en recettes une somme de 1,038,155,752 couronnes et une somme de 868,822,193 couronnes en dépenses; elle dispose donc ainsi d'un solde de plus de 169,333,559 couronnes.

**Roumanie.** Le *Bulletin syndical*, l'organe du Conseil syndical des fédérations d'ouvriers de Roumanie, renseigne sur l'activité des syndicats roumains en 1923. Ainsi, il s'y trouve de très intéressantes constatations sur l'organisation des ouvriers roumains occupés dans les ports, qui comprend 18 groupes professionnels à huit endroits et compte 4242 membres. La fédération déclencha 13 mouvements en 1923, dont 11 aboutirent avec succès. L'effectif de la Fédération des ouvriers du fer, des métaux et de l'industrie chimique passa de 16,587 à 11,968 membres. Cette diminution est le résultat du travail de scission pratiqué par les communistes. Malgré cela, une recrudescence du nombre de membres se fait déjà sentir. La Fédération roumaine des relieurs comptait, à fin 1923, 6 sections avec 300 membres en chiffre rond. La sévère attitude du gouvernement réactionnaire rend la propagande syndicale très difficile.



## Situation du chômage à fin mars 1924

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons . . .	356	48	41
Vêtement et cuir . . .	437	816	36
Bâtiment et peinture . . .	3,404	36	149
Bois et verre . . .	375	—	35
Textile . . .	2,107	4,707	637
Arts graphiques et papier . .	375	—	52
Métallurgie, électricité . .	2,146	1,296	427
Horlogerie, bijouterie . .	812	239	506
Commerce . . .	1,543	20	352
Hôtels, cafés, pensions . .	1,307	—	—
Autres professions . . .	2,250	734	93
Personnel sans connaiss. prof.	6,268	268	1,144
Total pour la Suisse	21,380	8,164	3,472
Total février 1924 . . .	27,120	11,985	5,135
» décembre 1923 . . .	26,873	12,800	4,414
» octobre 1923 . . .	24,013	14,662	3,397
» août 1923 . . .	22,554	13,507	3,655
» juin 1923 . . .	25,583	13,585	4,979
» mai 1923 . . .	30,288	15,640	7,900
» avril 1923 . . .	35,512	17,767	11,015
» février 1923 . . .	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922 . . .	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922 . . .	48,218	21,585	16,581
» août 1922 . . .	51,789	25,538	16,467
» juin 1922 . . .	59,456	30,629	23,242
» avril 1922 . . .	81,868	39,249	41,013
» février 1922 . . .	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921 . . .	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921 . . .	74,238	59,835	39,072
» août 1921 . . .	63,182	74,309	33,782
» juin 1921 . . .	54,650	80,037	31,276
» avril 1921 . . .	47,949	95,374	27,280
» février 1921 . . .	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920 . . .	17,623	47,636	6,045